vinetur

Le Sénat canadien rejette un projet de loi imposant des avertissements sur le cancer sur les boissons alcoolisées

Le vote, par 39 voix contre 31, bloque une proposition très suivie qui aurait pu servir de modèle aux étiquettes d’alcool dans d’autres pays

jeudi 26 novembre 2026



Le Sénat canadien a rejeté mardi 24 novembre, par 39 voix contre 31, le projet de loi S-202, qui aurait imposé des avertissements sur les risques de cancer sur les boissons alcoolisées et placé le Canada au cœur d'un débat de santé publique très suivi.

Le vote bloque, pour l'heure, l'une des initiatives les plus visibles visant à imposer des avertissements sur le cancer sur les emballages d'alcool dans un grand marché. La proposition dépassait les frontières du Canada, car une telle règle d'étiquetage aurait pu servir de modèle à des campagnes similaires dans d'autres pays. Elle concernait également les entreprises du secteur des boissons, notamment les producteurs de vin, de bière et de spiritueux : une nouvelle obligation d'étiquetage aurait pu contraindre les entreprises à revoir leurs emballages et à supporter de nouveaux coûts de mise en conformité au Canada, avec des conséquences possibles pour les exportateurs présents sur ce marché.

Le sénateur Patrick Brazeau a présenté le texte pour la première fois en novembre 2022. Selon le compte rendu de l'examen du projet de loi, il a remercié cinq chercheurs lors de sa présentation, dont Tim Stockwell et le Dr Timothy Naimi, de l'Institut canadien de recherche sur l'usage de substances de l'Université de Victoria. Dans son intervention, Brazeau a déclaré que l'alcool occupait une place particulière dans la vie publique en raison de ce qu'il a qualifié de mythes persistants autour de la consommation, notamment l'idée que de petites quantités de vin rouge sont bénéfiques pour la santé.

La version initiale du projet de loi est devenue caduque en janvier 2025. Brazeau l'a présenté de nouveau en mai 2025, et le texte a ensuite reçu le soutien de défenseurs du contrôle de l'alcool, qui estimaient nécessaire de renforcer les messages sanitaires figurant sur les étiquettes.

Lors des auditions d'octobre 2025, Catherine Paradis, du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Europe, ainsi que Stockwell et Naimi, ont soutenu le projet de loi. Les défenseurs des avertissements sur les étiquettes ont fait valoir que des messages sanitaires bien visibles, similaires à ceux apposés sur les produits du tabac, peuvent modifier la perception du public quant aux risques et favoriser le soutien à d'autres politiques de contrôle de l'alcool, notamment une hausse

des taxes et des restrictions plus strictes sur la disponibilité.

Les raisons du rejet du projet de loi n'étaient pas tout à fait claires après le vote. Mais le débat au Sénat avant la décision finale a révélé des désaccords non seulement sur les données scientifiques relatives à l'alcool et aux risques pour la santé, mais aussi sur la question de savoir si le Parlement était la voie appropriée pour apporter un tel changement.

Lors du débat en troisième lecture, en octobre, le sénateur Duncan Wilson a déclaré qu'il ne contestait pas que l'alcool puisse présenter des risques pour la santé, notamment qu'il soit associé à certains cancers. Il a toutefois indiqué à la Chambre que d'autres recherches avaient établi des liens entre une consommation faible ou modérée d'alcool et de meilleurs résultats en matière de longévité et de santé cardiovasculaire. Wilson a cité une étude sur 10 ans publiée par l'American College of Cardiology et portant sur plus de 340 000 adultes. Selon sa présentation, l'étude a conclu qu'une consommation importante d'alcool augmentait le risque de décès, tandis qu'une consommation modérée de vin était associée à un risque de décès par maladie cardiovasculaire inférieur de 21 % à celui des personnes qui buvaient rarement ou pas du tout.

Cet argument s'est inscrit dans un débat plus large sur la manière dont les législateurs devraient aborder l'étiquetage des boissons alcoolisées. Certains sénateurs ont estimé que si le Canada devait imposer de tels avertissements, la question devrait être traitée dans le cadre du processus réglementaire du gouvernement plutôt que par un projet de loi présenté au Parlement. Le vote du Sénat ne met donc pas nécessairement fin au débat sur les avertissements relatifs à l'alcool au Canada, même s'il bloque le projet de loi S-202 lui-même.

Le résultat constitue néanmoins un revers pour les militants qui réclament l'apposition directe d'avertissements sur le cancer sur les contenants d'alcool. Une loi canadienne aurait probablement eu des répercussions bien au-delà du pays, car les défenseurs du contrôle de l'alcool s'appuient souvent sur la législation d'un territoire pour promouvoir des mesures similaires ailleurs. Le rejet du projet de loi S-202 complique cette démarche à court terme et écarte, dans l'immédiat, la perspective d'une modification obligatoire des étiquettes pour les producteurs d'alcool qui vendent au Canada.